



ADMINISTRATION
1545 Chevroux

Greffe municipal + Contrôle des habitants
Tél. 026 667 10 05
Fax 026 667 24 21
E-mail admin@chevroux.ch
www.chevroux.ch

Bourse communale + Bureau du port
Tél. 026 667 10 11
Fax 026 667 24 21
E-mail bourse@chevroux.ch
port@chevroux.ch

AU CONSEIL GÉNÉRAL
DE CHEVROUX
M. Charles-Edouard BONNY -
Président
Rue du Lac 12
1545 Chevroux

Chevroux, le 3 février 2021

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 01 / 2021

Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction du nouveau débarcadère

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Général,

1. Préambule

Placée sous les autorités cantonales, la LNM (Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat) dessert de nombreux débarcadères dont celui de la commune de Chevroux.

La situation du débarcadère historique de Chevroux, à l'intérieur du port, nécessitait des manœuvres spécifiques, rendues particulièrement difficiles, voire dangereuses lors de conditions venteuses en particulier. Les week-ends de fortes activités de petite batellerie, la congestion du trafic était aussi un facteur de risque de collision.

Cette problématique due à l'implantation du débarcadère historique à l'intérieur du port est connue de longue date. Elle conduisait à réduire ou à supprimer la desserte, et nuisait ainsi au développement touristique régional et du littoral en particulier.

La réalisation du nouveau débarcadère hors du port a été la solution retenue par tous les usagers. Ce dernier a donc été naturellement intégré au projet de rénovation des installations portuaires, dans le cadre du renouvellement de la concession.

La direction de la LNM, très favorable à ce déplacement, a précisé les conditions techniques nécessaires, notamment en termes de tirant d'eau et de plateforme d'accostage. Le nouveau débarcadère répond pleinement à leurs attentes.

J..

La réalisation des travaux de modernisation du débarcadère a nécessité une actualisation des coûts de construction à la hausse due à des modifications en cours de travaux. Le montant budgété initialement s'élevait à CHF 2'297'520.- TTC. Le budget actuel à terminaison s'élève à CHF 2'616'839.- TTC soit une augmentation de CHF 319'319.- TTC.

Le présent préavis a pour but de détailler et décrire les variations de coûts par poste. Les montants indiqués s'entendent HT, hors rabais et escompte des entreprises.

2. Installations de chantier (1.10)

Le montant des installations de chantier est inférieur à celui budgété initialement. Cette différence s'explique par un montant, offert par les entreprises, inférieur à celui estimé en soumission.

3. Enrochements, digues (1.20)

Ce poste subit un dépassement par rapport au budget initial de CHF 172'859 HT. Cette augmentation est justifiée par un phasage des travaux différent impliquant un allongement de la mobilisation des équipements et par un enlèvement, apport et mise en place de matériaux supérieurs (enrochements) du fait de la mauvaise qualité des enrochements en place. Ce poste a vu aussi une augmentation des enrochements pour la digue du môle.

4. Batardeau de palplanches (1.30)

Ce poste voit son montant initial réduit de CHF 415'256 HT. Cette moins-value s'explique par le changement de méthode de réalisation du débarcadère prévu initialement en palplanches et finalement réalisé en pieux battus.

5. Pieux battus, appareil de choc (1.40)

Ce poste subit un dépassement par rapport au budget initial de CHF 203'982 HT. Cette modification fait suite au constat d'une mauvaise qualité du fond lacustre au démarrage des travaux, ne permettant pas d'assurer la stabilité de l'ouvrage et de l'appareil de choc. La méthodologie a donc été modifiée pour passer d'une réalisation de l'ouvrage en palplanches à des pieux battus.

6. Dallage préfabriqué (1.50)

Ce poste subit un dépassement par rapport au budget initial de CHF 167'682 HT. Cette augmentation est due à la modification de la réalisation du débarcadère en pieux battus à la place des palplanches. Cette modification a nécessité l'adaptation des dalles préfabriquées pour permettre leur mise en place et leur pérennité dans le temps.

7. Garde-corps, signalisation (1.60)

Ce poste subit un dépassement par rapport au budget initial de CHF 30'994 HT. Cette augmentation est due à l'ajout de garde-corps avec bandeau LED intégré, deux échelles selon la demande de l'Office Fédéral des Transports [OFT] et la pose de plusieurs panneaux et vitrines selon la demande de la LNM.

8. Installations électriques de sécurité (1.70)

Ce poste voit son montant initial réduit de CHF 61'805 HT. Cette moins-value s'explique principalement par la fourniture du feu de tempête à titre gracieux par Logilux SA et le remplacement des candélabres initialement prévus par un éclairage LED dans les garde-corps.

9. Edicule, salle d'attente, WC (1.80)

Ce poste subit un dépassement par rapport au budget initial de CHF 83'169 HT. Cette augmentation est principalement due aux modifications des équipements initialement prévus pour l'édicule à savoir : ouvertures plus importantes, ajout d'un garde-corps inox sur la toiture, éclairage de l'édicule, étanchéité toiture, menuiseries.

10. Ingénierie (1.90)

Ce poste subit un dépassement par rapport au budget initial de CHF 144'744 HT. Cette augmentation est due à l'adaptation des honoraires d'ingénieur, au coût de l'ouvrage et aux conditions exigées par le permis de construire.

11. Synthèse des coûts

Les postes des coûts de construction du débarcadère à terminaison comparés à ceux du préavis 09/2018, sont résumés ci-après :

Tableau récapitulatif des coûts du débarcadère

| 1 | Débarcadère | Préavis 09/2018 | Budget à terminaison | Différence |
|------|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1.10 | INSTALLATIONS DE CHANTIER | CHF 150 000.00 | CHF 120 150.00 | CHF -29 850.00 |
| 1.20 | ENROCHEMENTS, DIGUES | CHF 70 150.00 | CHF 243 009.00 | CHF 172 859.00 |
| 1.30 | BATARDEAU DE PALPLANCHES | CHF 620 620.00 | CHF 205 364.00 | CHF -415 256.00 |
| 1.40 | PIEUX BATTUS, APPAREIL DE CHOC | CHF 512 300.00 | CHF 716 282.00 | CHF 203 982.00 |
| 1.50 | DALLAGE PREFABRIQUE | CHF 134 050.00 | CHF 301 732.00 | CHF 167 682.00 |
| 1.60 | GARDE CORPES SIGNALISATION | CHF 169 200.00 | CHF 200 194.00 | CHF 30 994.00 |
| 1.70 | INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE SECURITE | CHF 142 900.00 | CHF 81 095.00 | CHF -61 805.00 |
| 1.80 | SALLE D'ATTENTE, WC | CHF 47 000.00 | CHF 130 169.00 | CHF 83 169.00 |
| 1.90 | INGENIERIE DEBARCADETE ET INVESTIGATIONS | CHF 287 000.00 | CHF 431 744.00 | CHF 144 744.00 |
| | Total HT | CHF 2 133 220.00 | CHF 2 429 739.00 | CHF 296 519.00 |
| | TVA 7.7 % (arrondi) | CHF 164 300.00 | CHF 187 100.00 | CHF 22 800.00 |
| | TOTAL DEBARCADERE TTC (arrondi) | CHF 2 297 520.00 | CHF 2 616 839.00 | CHF 319 319.00 |

Le montant de CHF 319'319.- est ainsi soumis à votre Autorité au titre de crédit complémentaire.

12. Financement, subventions

Comme déjà informé dans le préavis 09/2018, la Direction générale de la mobilité et des routes « DGMR » a été sollicitée pour une participation financière. Celle-ci a été accordée selon une clé de répartition entre l'État et la commune de Chevroux. La répartition sera prise en charge à un taux pondéré d'environ 64 % par le canton de Vaud, représentant sur la base du devis initial un montant de CHF 1'452'000.-, avec une marge de manœuvre pouvant aller jusqu'à un plafond de CHF 1'700'000.-. Le décompte final sera établi sur la base des montants des travaux réellement exécutés et sur présentation des factures.

Nous rappelons également qu'un accord avait été trouvé avec armasuisse Immobilier, concernant l'accessibilité aux infrastructures militaires, pour une participation forfaitaire aux investissements de CHF 350'000.-.

Récapitulatif des coûts à charge de la commune

| | Selon préavis 09/2018 | Selon préavis 01/2021 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Montant global du coût d'investissement | CHF 2 297 520.00 | CHF 2 616 839.00 |
| <i>Subvention DGMR estimée sous réserve d'acceptation</i> | <i>CHF 1 452 000.00</i> | <i>CHF 1 671 200.00</i> |
| <i>Subvention armasuisse Immobilier</i> | <i>CHF 350 000.00</i> | <i>CHF 350 000.00</i> |
| Solde à charge de la commune | CHF 495 520.00 | CHF 595 639.00 |

Nous portons également à votre connaissance que la Municipalité a émis une réserve concernant l'augmentation des honoraires d'ingénierie et investigations. En effet, une analyse est actuellement en cours, le montant de CHF 431'744.- HT mentionné dans le tableau au point 11, représente un maximum.

./.

13. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général de Chevroux :

- Vu le préavis 01 / 2021 de la Municipalité ;
- Entendu le rapport de la commission ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à finaliser la construction du nouveau débarcadère pour un montant complémentaire de CHF 319'319.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et de prendre acte de la contestation des honoraires d'ingénierie par la Municipalité ;
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - CHF 319'319.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie, ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement, dont il y aura lieu de déduire la part supplémentaire de la subvention cantonale et de l'éventuelle réduction des coûts d'ingénierie ;
- d'amortir le montant de CHF 319'319.- TTC dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la part supplémentaire de la subvention cantonale sur une durée de 25 ans ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Jean Daniel Curchod



La Secrétaire :

Sylviane Cattin